

2020
VERSION 1.0

Le présent document concerne les résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2020.

DÉFINITION

La psychiatrie est la branche de la médecine spécialisée dans la compréhension des facteurs biologiques, psychologiques et sociaux de l'expérience humaine qui ont une incidence sur l'étiologie, l'évaluation, le diagnostic, le traitement, la prévention et le rétablissement des troubles mentaux, émotionnels, cognitifs et comportementaux, survenant seuls ou en concomitance avec d'autres problèmes médicaux, chez des patients de tous âges.

PRATIQUE DE LA PSYCHIATRIE

Les psychiatres voient à l'évaluation et au diagnostic des troubles mentaux ainsi qu'au traitement et à la défense des intérêts des personnes souffrant de tels troubles, à tous les stades de leur vie. Ils interviennent auprès de patients se trouvant dans des situations très urgentes, urgentes ou non urgentes. Leurs activités s'enracinent dans la relation médecin-patient et ont lieu dans différents milieux, auprès de communautés culturelles diverses.

Les psychiatres tiennent compte des interactions entre la psychopathologie, la génétique, la neurobiologie, les éléments biographiques, les antécédents médicaux, la personnalité et les relations du patient pour développer une bonne compréhension de la personne dans son contexte culturel et social unique. L'évaluation psychiatrique vise à prévenir et à traiter les troubles mentaux, émotionnels, cognitifs et comportementaux ainsi qu'à favoriser le rétablissement des patients qui en sont atteints.

Les psychiatres utilisent des traitements qui ciblent le cerveau et qui s'appuient sur des connaissances issues de la génétique, de l'épigénétique, des neurosciences, de la pharmacologie et de la psychologie. Ces traitements reposent sur une approche médicale intégrant la pharmacothérapie, la psychothérapie, la neurostimulation et des interventions axées sur les habitudes de vie. Les psychiatres travaillent souvent au sein d'équipes de soins intégrés dans divers contextes allant du milieu communautaire aux établissements de soins tertiaires, en passant par des établissements correctionnels.

Les psychiatres reconnaissent que le traitement d'un individu a de vastes répercussions sur la santé et la sécurité de la communauté. Ils déploient des efforts à tous les niveaux pour réduire l'impact de la stigmatisation¹ et pour améliorer la vie des patients atteints de troubles mentaux ainsi que la santé mentale globale de tous les membres de la

¹ *La stigmatisation fait référence au manque de connaissances (ignorance), aux attitudes négatives (préjugés) et aux comportements d'exclusion/d'évitement (discrimination/marginalisation) liés aux troubles psychiatriques.*

communauté.

COMPÉTENCES EN PSYCHIATRIE

Expert médical

Définition :

En tant qu'*experts médicaux*, les psychiatres assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient. Pivotal du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.

Capacités et manifestations : Les psychiatres sont capables de...

1. Exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique

- 1.1. S'engager à prodiguer des soins de grande qualité à leurs patients
- 1.2. Intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans leur pratique de la psychiatrie
- 1.3. Appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales et de la jurisprudence médicale qui concernent la psychiatrie
 - 1.3.1. Développement normal et anormal
 - 1.3.1.1. Répercussion des traumatismes développementaux
 - 1.3.2. Vieillesse normale
 - 1.3.3. Psychologie normale et anormale
 - 1.3.4. Génétique
 - 1.3.5. Neurosciences, y compris la neuroanatomie, la neurochimie et la neurophysiologie
 - 1.3.6. Nosologie
 - 1.3.7. Pharmacologie, y compris la pharmacocinétique et la pharmacodynamique
 - 1.3.8. Phénoménologie
 - 1.3.9. Déterminants sociaux et culturels de la santé mentale
 - 1.3.10. Mesures de la performance cognitive
 - 1.3.11. Soins tenant compte des traumatismes
 - 1.3.12. Principes de santé publique, y compris les modes d'orientation, et le recours aux organismes communautaires et aux systèmes de prestation de soins de santé mentale
 - 1.3.13. Psychiatrie préventive
 - 1.3.14. Éthique
 - 1.3.15. Soins de santé fondés sur des données probantes

- 1.3.15.1. Évaluation critique de la littérature
- 1.3.16. Principes de l'assurance et de l'amélioration de la qualité
- 1.3.17. Méthodologie de recherche
- 1.3.18. Législation provinciale, territoriale et/ou fédérale relative à la prestation de soins de santé mentale :
 - 1.3.18.1. Aptitude
 - 1.3.18.2. Traitement ou hospitalisation involontaire
 - 1.3.18.3. Protection des renseignements personnels et respect de la vie privée
 - 1.3.18.4. Devoir de mise en garde
 - 1.3.18.5. Déclaration obligatoire et discrétionnaire
 - 1.3.18.6. Protection de l'enfance
 - 1.3.18.7. Adultes à charge
 - 1.3.18.8. Services correctionnels
 - 1.3.18.9. Code criminel du Canada
 - 1.3.18.10. Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- 1.3.19. Procédures et pratiques de sécurité pour le personnel et les établissements de soins psychiatriques
- 1.3.20. Étiologie, symptômes, principes de diagnostic, évolution et traitement des troubles suivants :
 - 1.3.20.1. Troubles anxieux
 - 1.3.20.2. Trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH)
 - 1.3.20.3. Troubles bipolaires et apparentés
 - 1.3.20.4. Troubles dépressifs
 - 1.3.20.5. Troubles neurocognitifs
 - 1.3.20.6. Troubles obsessionnels-compulsifs et apparentés
 - 1.3.20.7. Troubles de la personnalité
 - 1.3.20.8. Spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques
 - 1.3.20.9. Troubles à symptomatologie somatique et apparentés
 - 1.3.20.10. Troubles liés à une substance et troubles addictifs
 - 1.3.20.11. Troubles liés à des traumatismes ou à des facteurs de stress
- 1.3.21. Symptômes et options thérapeutiques pour les troubles suivants :
 - 1.3.21.1. Troubles disruptifs, du contrôle des impulsions et des conduites
 - 1.3.21.2. Troubles dissociatifs
 - 1.3.21.3. Troubles du contrôle sphinctérien

COMPÉTENCES EN PSYCHIATRIE (2020)

- 1.3.21.4. Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments
 - 1.3.21.5. Dysphorie de genre
 - 1.3.21.6. Troubles des mouvements induits par un médicament
 - 1.3.21.7. Troubles neurodéveloppementaux autres que le TDAH
 - 1.3.21.8. Troubles paraphiliques
 - 1.3.21.9. Dysfonctions sexuelles
 - 1.3.21.10. Troubles de l'alternance veille-sommeil

 - 1.3.22. Manifestations psychiatriques d'affections médicales ou neurologiques
 - 1.3.23. Interventions pour réduire le risque
 - 1.3.23.1. Intervention en situation de crise
 - 1.3.23.2. Techniques de désescalade
 - 1.3.23.3. Contentions chimiques
 - 1.3.23.4. Contentions physiques

 - 1.3.24. Modalités psychopharmacologiques
 - 1.3.24.1. Antipsychotiques
 - 1.3.24.2. Antidépresseurs
 - 1.3.24.3. Anxiolytiques
 - 1.3.24.4. Nootropes
 - 1.3.24.5. Hypnotiques et sédatifs
 - 1.3.24.6. Stabilisateurs de l'humeur y compris les anticonvulsivants
 - 1.3.24.7. Psychostimulants

 - 1.3.25. Modalités psychothérapeutiques
 - 1.3.25.1. Thérapie d'acceptation et d'engagement
 - 1.3.25.2. Thérapie comportementale
 - 1.3.25.3. Thérapie cognitivo-comportementale (TCC)
 - 1.3.25.4. Thérapie comportementale dialectique (TCD)
 - 1.3.25.5. Intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires (EMDR)
 - 1.3.25.6. Thérapie familiale
 - 1.3.25.7. Thérapie de groupe
 - 1.3.25.8. Thérapie interpersonnelle (TIP)
 - 1.3.25.9. Thérapie basée sur la pleine conscience
 - 1.3.25.10. Entrevue motivationnelle
 - 1.3.25.11. Thérapie psychodynamique
-

- 1.3.25.12. Relaxation
- 1.3.25.13. Thérapie de soutien
- 1.3.25.14. Autres psychothérapies fondées sur les données probantes

- 1.3.26. Modalités de neurostimulation
 - 1.3.26.1. Électroconvulsivothérapie (ECT)
 - 1.3.26.2. Stimulation magnétique transcrânienne répétitive (SMTr)
 - 1.3.26.3. Stimulation du nerf trijumeau (SNT)
 - 1.3.26.4. Stimulation cérébrale profonde (SCP)

- 1.3.27. Risques et bienfaits des modalités de soins complémentaires ou parallèles et répercussions de celles-ci sur les soins
- 1.3.28. Histoire de la psychiatrie

- 1.4. Réaliser des évaluations cliniques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée
- 1.5. S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes et établir un ordre de priorité
- 1.6. Reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à la pratique de la psychiatrie, et y réagir de façon appropriée

- 2. Procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins du patient et établir un plan de prise en charge**
 - 2.1. Établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés au moment de la rencontre avec le patient
 - 2.1.1. Reconnaître et prendre en charge les patients présentant un danger pour eux-mêmes ou autrui et intervenir pour atténuer le risque
 - 2.1.2. Reconnaître les problèmes pertinents dans une demande de consultation

 - 2.2. Obtenir l'anamnèse, procéder à un examen physique ciblé, choisir les examens paracliniques appropriés et en interpréter les résultats aux fins de diagnostic et de traitement, de prévention de la maladie et de promotion de la santé
 - 2.2.1. Obtenir une anamnèse développementale et biopsychosociale adéquate et pertinente pour établir un diagnostic
 - 2.2.1.1. Recueillir de l'information complémentaire
 - 2.2.1.2. Effectuer une revue du dossier du patient

 - 2.2.2. Faire un examen de l'état mental, notamment au moyen de tests cognitifs standardisés

- 2.2.3. Réaliser des évaluations de l'aptitude, y compris de l'aptitude à consentir au traitement et de l'aptitude à prendre des décisions relatives à la gestion des biens et de la personne
 - 2.2.3.1. Appliquer la législation en matière de santé mentale, dont celle qui concerne le traitement ou l'hospitalisation involontaire du patient
- 2.2.4. Effectuer un examen physique et neurologique ciblé
- 2.2.5. Choisir les examens paracliniques et en intégrer les résultats :
 - 2.2.5.1. Analyses de laboratoire, y compris les analyses sanguines pertinentes
 - 2.2.5.2. Électrocardiographie (ECG)
 - 2.2.5.3. Électroencéphalographie (EEG)
 - 2.2.5.4. Imagerie médicale, y compris la neuro-imagerie
- 2.2.6. Intégrer les résultats des examens suivants :
 - 2.2.6.1. Évaluations neuropsychologiques
 - 2.2.6.2. Évaluations psychologiques
- 2.2.7. Choisir et administrer des questionnaires propres au trouble du patient et en intégrer les résultats dans l'évaluation clinique
- 2.2.8. Formuler une compréhension biopsychosociale de l'état du patient
- 2.3. Établir les objectifs de soins en partenariat avec le patient, sa famille et ses proches aidants², y compris le ralentissement ou la modification de la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, le rétablissement, l'amélioration fonctionnelle et le soutien
- 2.4. Établir des plans de traitement biopsychosociaux intégrés à toutes les étapes de la vie des patients présentant les troubles suivants :
 - 2.4.1. Troubles anxieux
 - 2.4.2. Troubles bipolaires et apparentés
 - 2.4.3. Troubles dépressifs
 - 2.4.4. Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments
 - 2.4.5. Troubles neurocognitifs
 - 2.4.6. Troubles neurodéveloppementaux
 - 2.4.7. Troubles obsessionnels-compulsifs et apparentés

² Dans ce document, l'expression « famille et proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et les représentants légaux.

- 2.4.8. Troubles de la personnalité
- 2.4.9. Spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques
- 2.4.10. Troubles à symptomatologie somatique et apparentés
- 2.4.11. Troubles liés à une substance et troubles addictifs
- 2.4.12. Troubles liés à des traumatismes ou à des facteurs de stress

3. Planifier et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques

- 3.1. Définir les traitements les plus appropriés
 - 3.1.1. Interventions pour réduire le risque
 - 3.1.1.1. Intervention en situation de crise
 - 3.1.1.2. Techniques de désescalade verbale
 - 3.1.1.3. Contention chimique
 - 3.1.1.4. Contention physique
 - 3.1.2. Interventions axées sur les habitudes de vie
 - 3.1.3. Psychopharmacologie
 - 3.1.4. Psychothérapie
 - 3.1.5. Neurostimulation
- 3.2. Obtenir et documenter un consentement libre et éclairé, en expliquant les risques et les avantages du traitement proposé, et en le justifiant
- 3.3. Prioriser les traitements en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles
- 3.4. Administrer les traitements avec habileté et de façon sécuritaire, en s'adaptant aux trouvailles imprévues ou aux changements du contexte clinique
 - 3.4.1. Intervention en situation de crise
 - 3.4.2. Techniques de désescalade verbale
 - 3.4.3. Contentions chimiques
 - 3.4.4. Contentions physiques
 - 3.4.5. Traitements psychopharmacologiques
 - 3.4.6. Traitements psychothérapeutiques
 - 3.4.6.1. Thérapie cognitivo-comportementale (TCC)
 - 3.4.6.2. Thérapie familiale ou de groupe
 - 3.4.6.3. Thérapie psychodynamique
 - 3.4.6.4. Autres psychothérapies fondées sur les données probantes
 - 3.4.7. Électroconvulsivothérapie (ECT)

4. Planifier la continuité des soins et, le cas échéant, des consultations en temps opportun

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de soins centré sur le patient qui assure la continuité des soins et un suivi de l'investigation, de la réponse au traitement et des autres consultations
 - 4.1.1. Évaluer et gérer la sécurité des patients et les risques auxquels ils sont exposés dans tous les contextes
 - 4.1.1.1. Évaluer et prendre en charge les comportements d'automutilation non suicidaires et les comportements suicidaires
 - 4.1.2. Évaluer la réponse au traitement
 - 4.1.3. Évaluer et gérer l'observance du traitement
 - 4.1.4. Prendre en charge les effets secondaires des traitements psychopharmacologiques, somatiques et psychothérapeutiques
 - 4.1.5. Assurer un suivi approprié pour le patient, sa famille et ses proches aidants
 - 4.1.6. Déterminer la nécessité et le moment d'une demande de consultation auprès d'un autre professionnel de la santé, comme un surspécialiste en psychiatrie, un autre médecin ou un autre professionnel de la santé

5. Contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients

- 5.1. Reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins, y compris les événements touchant la sécurité des patients, et y remédier
- 5.2. Adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques
 - 5.2.1. Appliquer les politiques, les procédures et les pratiques fondées sur des données probantes lors des interactions avec les patients, le personnel et les responsables de la sécurité, y compris en situation de violence ou de possibilité de violence
 - 5.2.1.1. Appliquer les procédures et les protocoles applicables aux suicides intrahospitaliers pour atténuer le risque et les répercussions pour les autres patients et le personnel

Communicateur

Définition :

En tant que *communicateurs*, les psychiatres développent des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants, ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité.

Capacités et manifestations : Les psychiatres sont capables de...

1. Établir des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants

- 1.1. Démontrer, lors des échanges, de l'empathie, du respect et de la compassion envers le patient afin de favoriser sa confiance et son autonomie
 - 1.1.1. Montrer une sensibilité aux facteurs influençant les réactions du patient envers le médecin, y compris les facteurs culturels et les expériences de soins antérieures
 - 1.1.2. Reconnaître les répercussions des traumatismes développementaux et y réagir
 - 1.1.3. Prendre conscience de leurs propres réactions à l'égard des patients et les gérer de manière appropriée
- 1.2. Optimiser l'environnement physique afin d'assurer le confort du patient, le respect de sa dignité et de sa vie privée, son engagement et sa sécurité
- 1.3. Reconnaître les circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les perceptions et les préférences du patient, de sa famille, de ses proches aidants ou des professionnels impliqués pourraient influencer la qualité des soins, et modifier l'approche envers le patient en conséquence
 - 1.3.1. Reconnaître les répercussions de la stigmatisation et des facteurs culturels sur l'accès du patient aux soins
 - 1.3.2. Adopter une attitude exempte de jugement
- 1.4. Répondre aux comportements non verbaux d'un patient afin d'améliorer la communication
 - 1.4.1. Utiliser un langage verbal et non verbal très efficace
- 1.5. Gérer les désaccords et les conversations très émotives
- 1.6. S'adapter, dans une visée thérapeutique, aux besoins et aux préférences du patient de même qu'à son état clinique et aux éléments contextuels spécifiques

2. Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective du patient, de sa famille et de ses proches aidants

- 2.1. Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur le patient afin d'obtenir l'information pertinente sur les plans biologique, psychologique et social
- 2.2. Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations
- 2.3. Obtenir et résumer toute information pertinente provenant d'autres sources que le patient, dont ses proches, avec son consentement

3. Informer le patient, sa famille et ses proches aidants quant aux soins de santé qui lui sont prodigués

- 3.1. Fournir des informations et des explications claires, exactes et en temps opportun, et s'assurer que le patient, sa famille et ses proches aidants les ont bien comprises
 - 3.1.1. Communiquer efficacement avec le patient, sa famille et ses proches aidants dans des situations impliquant un traitement ou une hospitalisation involontaire conformément à la législation qui s'applique
 - 3.1.1.1. Justifier les décisions liées au traitement ou à l'hospitalisation involontaire du patient
 - 3.1.1.2. S'assurer de la compréhension des processus liés au traitement ou à l'hospitalisation involontaire, y compris les droits du patient
 - 3.1.2. Expliquer de manière appropriée au patient, à sa famille et à ses proches aidants la complexité, les incertitudes et l'ambiguïté liées aux diagnostics psychiatriques
- 3.2. Divulguer les événements indésirables ayant causé un préjudice au patient, à sa famille et à ses proches aidants

4. Faire participer le patient, sa famille et ses proches aidants à l'élaboration d'un plan reflétant ses besoins et objectifs en matière de santé

- 4.1. Entretenir avec le patient, sa famille et ses proches aidants des échanges respectueux, exempts de jugements de valeur et adaptés à leur culture
- 4.2. Aider le patient, sa famille et ses proches aidants à utiliser les technologies de l'information et de la communication en appui aux soins qui lui sont prodigués et à la gestion de sa santé
- 4.3. Utiliser leurs habiletés et stratégies de communication pour aider le patient, sa famille et ses proches aidants à faire des choix éclairés concernant sa santé

5. Documenter l'information, en format papier et électronique, résumant la rencontre et la partager afin d'optimiser la prise de décision clinique, la sécurité des patients et le secret professionnel

- 5.1. Documenter la rencontre clinique avec le patient de façon précise, complète et en temps opportun, et la rendre accessible conformément à la législation et à la réglementation
- 5.2. Communiquer efficacement aussi bien lors de l'utilisation des dossiers médicaux écrits que des dossiers électroniques ou d'une autre technologie numérique
- 5.3. Transmettre des informations aux patients de façon à faciliter la compréhension et à protéger le secret professionnel et la confidentialité
 - 5.3.1. Communiquer efficacement dans les situations exigeant un signalement obligatoire

Collaborateur

Définition :

En tant que *collaborateurs*, les psychiatres travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient.

Capacités et manifestations : Les psychiatres sont capables de...

1. Travailler efficacement avec d'autres médecins ou professionnels de la santé

- 1.1. Établir et maintenir de saines relations de travail avec les médecins et les autres professionnels de la santé aux fins d'une pratique collaborative
- 1.2. Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres médecins et professionnels de la santé dans le contexte de soins épisodiques ou continus
- 1.3. Participer à une prise de décision partagée qui soit respectueuse à la fois des médecins et des autres professionnels de la santé impliqués
 - 1.3.1. Traiter le patient en suivant un modèle de soins partagés ou de pratique collaborative dans le cadre duquel les médecins prodiguent les soins principaux, et montrer sa compréhension des rôles et contributions de ces médecins
 - 1.3.2. Respecter les rôles et contributions des milieux de travail, des écoles, des services médicoolégaux, des établissements de soins de longue durée, des établissements de soins complexes, des centres d'hébergement et des autres établissements faisant partie du continuum des soins en santé mentale
 - 1.3.3. Prodiger des soins en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle

2. Travailler avec les médecins et autres professionnels de la santé pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits

- 2.1. Faire preuve de respect envers les collaborateurs
- 2.2. Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration
 - 2.2.1. Appliquer des stratégies pour atténuer les répercussions des événements touchant la sécurité des patients et des résultats indésirables sur le fonctionnement de l'équipe

3. Assurer de manière sécuritaire la transition du patient vers un autre professionnel de la santé et le transfert des soins afin d'en assurer la continuité

- 3.1. Déterminer quand effectuer un transfert des soins à un autre médecin ou professionnel de la santé
 - 3.1.1. Offrir une assistance médicale immédiate/urgente aux patients et organiser l'orientation ou le transport du patient vers un établissement médical approprié

3.2. Effectuer un transfert sécuritaire des soins, à la fois verbalement et par écrit, durant la transition d'un patient vers un nouveau milieu, un nouveau professionnel de la santé ou une nouvelle étape de prestation des soins

3.2.1. Assurer la communication claire des plans de gestion des risques au moment de la transition

Leader

Définition :

En tant que *leaders*, les psychiatres veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.

Capacités et manifestations : Les psychiatres sont capables de...

1. Contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé au sein des équipes, des établissements et des systèmes

1.1. Appliquer les principes de l'amélioration de la qualité dans le contexte des systèmes de soins aux patients

1.2. Promouvoir la culture de la sécurité des soins

1.2.1. Évaluer les risques auxquels sont exposés le personnel et les professionnels de la santé dans tous les contextes et prendre les mesures nécessaires pour favoriser leur sécurité

1.3. Analyser les événements touchant la sécurité des patients afin d'améliorer les systèmes de soins

1.4. Utiliser la technologie afin d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser la sécurité des patients

2. Participer à la gestion des ressources allouées aux soins de santé

2.1. Répartir les ressources afin d'optimiser les soins aux patients

2.2. Mettre en pratique des données probantes et des processus de gestion permettant de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié

3. Démontrer des habiletés de leadership dans les systèmes de soins de santé

3.1. Démontrer des habiletés de leadership afin d'améliorer les soins de santé

3.2. Faciliter le changement dans les soins de santé afin d'en améliorer les services et les résultats

4. Gérer la planification de leur carrière, leurs finances et les ressources humaines au sein de leur(s) milieu(x) professionnel(s)

- 4.1. Établir leurs priorités et gérer leur temps de façon à maintenir un équilibre entre leur pratique médicale et leur vie personnelle
- 4.2. Gérer leur pratique dans leur(s) milieu(x) professionnel(s) et leur carrière
- 4.3. Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle

Promoteur de la santé

Définition :

En tant que *promoteurs de la santé*, les psychiatres mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer la santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Capacités et manifestations : Les psychiatres sont capables de...

1. Répondre aux besoins d'un patient en défendant, avec celui-ci, ses intérêts au sein du milieu clinique et à l'extérieur de celui-ci

- 1.1. Collaborer avec le patient afin de prendre en compte les déterminants de la santé qui le concernent et qui limitent son accès aux services de santé ou aux ressources dont il a besoin
 - 1.1.1. Reconnaître et prendre en compte les déterminants de la santé mentale
 - 1.1.1.1. Stigmatisation
 - 1.1.1.2. Marginalisation
 - 1.1.1.3. Fardeau de la maladie physique ou psychiatrique pour le patient, sa famille et ses proches aidants
 - 1.1.1.4. Consommation et abus de substances
 - 1.1.1.5. Traumatisme, maltraitance ou négligence, y compris la violence de la part d'un conjoint
 - 1.1.2. Faciliter l'accès aux services de santé et aux ressources sociales appropriées
- 1.2. Collaborer avec le patient, sa famille et ses proches aidants afin d'aider le patient à modifier ses comportements et à adopter de saines habitudes de vie
- 1.3. Intégrer les principes de prévention de la maladie, de promotion et de maintien de la santé dans les échanges avec chaque patient

2. Répondre aux besoins des collectivités ou des populations servies en collaborant avec celles-ci pour promouvoir d'une manière socialement responsable des changements systémiques

- 2.1. Collaborer avec des collectivités ou des populations afin de caractériser les déterminants de la santé qui s'appliquent à celles-ci
 - 2.1.1. Caractériser les déterminants de la santé mentale de la population et éliminer les obstacles qui limitent l'accès aux soins et aux ressources
 - 2.1.2. Définir les groupes marginalisés³ et prôner leur accès aux soins
- 2.2. Améliorer la pratique clinique en appliquant un processus d'amélioration continue de la qualité à des activités de prévention de la maladie et de promotion et maintien de la santé
- 2.3. Participer à une initiative d'amélioration de la santé dans une collectivité ou une population qu'ils servent
 - 2.3.1. Repérer les occasions favorables à la défense des intérêts, à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie en appliquant ses connaissances dans les domaines suivants :
 - 2.3.1.1. Principaux groupes de défense des intérêts régionaux, nationaux et internationaux en santé mentale
 - 2.3.1.2. Structures de gouvernance en santé mentale
 - 2.3.1.3. Législation en santé mentale

Érudit

Définition :

En tant qu'*érudits*, les psychiatres font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la science.

Capacités et manifestations : Les psychiatres sont capables de...

1. S'engager dans l'amélioration continue de leurs activités professionnelles par un processus de formation continue

- 1.1. Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer la pratique professionnelle

³ Un « groupe marginalisé » est composé de personnes qui ont un accès moindre aux déterminants sociaux de la santé essentiels à une bonne santé mentale et au rétablissement d'une maladie mentale. Par exemple, des personnes peuvent être marginalisées en raison de leur race, de leur origine ethnique ou culturelle, de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur statut économique ou de logement, ou d'une maladie mentale ou physique et/ou d'un handicap.

- 1.2. Identifier les occasions d'apprentissage et d'amélioration en évaluant périodiquement leur rendement d'une manière réflexive à l'aide de diverses données
- 1.3. Participer à l'apprentissage en collaboration afin d'améliorer constamment leur pratique personnelle et de contribuer à l'amélioration collective des pratiques

2. Enseigner aux étudiants, aux résidents, à d'autres professionnels de la santé et au public

- 2.1. Reconnaître l'influence que peut avoir un modèle de rôle et les effets des curriculums formel, informel et caché sur les apprenants
- 2.2. Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux
- 2.3. Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins
- 2.4. Planifier et mener des activités d'apprentissage
- 2.5. Fournir une rétroaction afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement
- 2.6. Évaluer les apprenants, les enseignants et les programmes selon les principes pédagogiques

3. Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles

- 3.1. Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles d'autre nature, et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions
- 3.2. Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une évaluation préalable
- 3.3. Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité de la recherche et de la littérature dans le domaine de la santé
- 3.4. Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique

4. Contribuer à la diffusion et à la création de savoirs et de pratiques applicables à la santé

- 4.1. Faire preuve d'une compréhension des principes de la recherche et de l'enquête scientifique, de même que du rôle des données probantes issues de la recherche sur les soins de santé
- 4.2. Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé de la part du patient, et évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche pour lui, en portant une attention particulière aux populations vulnérables ou marginalisées
 - 4.2.1. Respecter les lignes directrices en matière d'éthique de la recherche, notamment en obtenant un consentement libre et éclairé, s'il y a lieu, en évitant d'exercer de la coercition et de nuire

- 4.3. Contribuer aux travaux d'un programme de recherche
- 4.4. Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre
 - 4.4.1. Réaliser des travaux d'érudition, par exemple un projet éducatif, de recherche ou d'assurance de la qualité
- 4.5. Résumer et communiquer à d'autres professionnels et au grand public, y compris le patient, sa famille et ses proches aidants, les résultats de recherches et enquêtes scientifiques pertinentes

Professionnel

Définition :

En tant que *professionnels*, les psychiatres ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.

Capacités et manifestations : Les psychiatres sont capables de...

1. Démontrer un engagement envers le patient par l'application des pratiques exemplaires et le respect des normes éthiques

- 1.1. Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession médicale, reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'humilité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel
 - 1.1.1. Respecter les limites dans tous les aspects de leurs interactions, notamment sur les plans sexuel et financier
 - 1.1.2. Respecter la vulnérabilité du patient atteint d'une maladie mentale, de sa famille et de ses proches aidants
- 1.2. Se vouer à l'excellence dans tous les aspects de l'exercice de la médecine
- 1.3. Reconnaître les problèmes éthiques qui surgissent dans l'exercice de la médecine, entre autres ceux touchant les éléments suivants :
 - 1.3.1. Aptitude
 - 1.3.2. Traitement ou hospitalisation involontaire
 - 1.3.3. Répercussions du signalement obligatoire
- 1.4. Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts
- 1.5. Se comporter de manière professionnelle lors de l'utilisation des outils technologiques de communication

2. Démontrer un engagement envers la société en reconnaissant et en respectant ses attentes en matière de soins de santé

- 2.1. Assumer leur responsabilité envers les patients, la société et la profession en répondant aux attentes de la société à l'endroit des médecins
- 2.2. Faire preuve d'engagement à l'égard de la sécurité des patients et de l'amélioration de la qualité

3. Démontrer un engagement envers la profession par le respect des normes et la participation à l'autoréglementation de la profession

- 3.1. Se conformer au code de déontologie, au code d'éthique, aux normes de pratique et aux lois régissant l'exercice de la médecine
 - 3.1.1. Respecter la réglementation en matière de santé ou autre, y compris la législation provinciale, territoriale ou fédérale relative aux éléments suivants :
 - 3.1.1.1. Aptitude
 - 3.1.1.2. Traitement ou hospitalisation involontaire
 - 3.1.1.3. Protection des renseignements personnels et respect de la vie privée
 - 3.1.1.4. Devoir de mise en garde
 - 3.1.1.5. Signalement obligatoire et discrétionnaire
 - 3.1.1.6. Protection de l'enfance
 - 3.1.1.7. Adultes à charge
 - 3.1.1.8. Services correctionnels
 - 3.1.1.9. Code criminel du Canada
 - 3.1.1.10. Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
 - 3.1.2. Respecter les lignes directrices reconnues en matière de recherche, d'éducation et de soins cliniques, y compris celles concernant les interactions éthiques avec l'industrie, en particulier l'industrie pharmaceutique
- 3.2. Reconnaître les comportements non professionnels et contraires au code de déontologie des professionnels de la santé et y réagir
- 3.3. Participer à l'évaluation de pairs et à l'élaboration des normes

4. Démontrer un engagement envers la santé et le bien-être des médecins afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients

- 4.1. Démontrer une conscience de soi et gérer les facteurs pouvant influencer leur bien-être et leur rendement professionnel
 - 4.1.1. Appliquer des stratégies pour atténuer les répercussions personnelles des événements touchant la sécurité des patients et des résultats indésirables

- 4.2. Gérer les exigences personnelles et professionnelles pour une pratique durable tout au long du cycle de vie professionnelle
- 4.3. Promouvoir une culture favorisant l'identification des collègues en difficulté et offrant un soutien et une réponse à leurs besoins
 - 4.3.1. Appliquer des stratégies pour atténuer les répercussions des événements touchant la sécurité des patients et des résultats indésirables sur les membres de l'équipe
 - 4.3.2. Repérer les personnes à risque de souffrir de fatigue de compassion et déterminer les stratégies et les ressources susceptibles de les aider

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en psychiatrie d'ici le 31 décembre 2021.

Rédigé – Comité de spécialité – mai 2019

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – juin 2019